

Versement
1340 W 1-3

Identification :

Intitulé/ Analyse : Université de technologie, extension: projets non retenus. Halle sportive, construction : projets non retenus.

Dates extrêmes : 2003

Importance matérielle : 0,3 ml

Contexte

Service producteur : Conseil général, service des marchés

Service versant :

N° d'entrée du versement : 54920

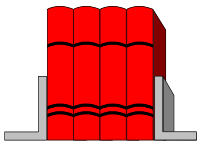
Date d'entrée du versement : 17.02.2004

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 01.01.2029
Fin communicabilité : 01.01.2029

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : avril 2005
Auteur de l'inventaire : M-T. Gangarossa
N° d'entrée de l'inventaire : 55104
Cote de l'inventaire : 1AD10 1057



Présentation

Présentation du service producteur

Histoire administrative (du service)

Le service des marchés du conseil général est créé en janvier 2003 et est hiérarchiquement rattaché à la direction du patrimoine et de l'aménagement du territoire du Conseil général.

Il centralise la procédure de passation des marchés publics qui, auparavant, était de la responsabilité de chaque service. Il est chargé d'apporter conseil et assistance à l'ensemble des services départementaux dans l'élaboration des dossiers de marchés. Ce service prépare les séances et l'exécution des décisions de la commission d'appel d'offres.

Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Parmi les dossiers traités par le service des marchés, les projets d'architectes concernant des structures locales d'importance ont été sélectionnés pour être conservés définitivement aux Archives départementales.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.
Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

La communicabilité de ce versement a été portée à 25 ans (secret industriel et commercial) à cause des références professionnelles de l'entreprise, des moyens en personnel et du bordereau de prix unitaire.

1340 W	Descriptif	Dates extrêmes	Commu-nicabilité
1	Concours de maîtrise d'œuvre.- Université de technologie de Troyes, extension : projets non retenus (liste des candidatures, pièces administratives des entreprises, rapport de présentation, dossier de concours, plans).	2003	01.01.2029
2	Concours de maîtrise d'œuvre.- Université de technologie de Troyes, extension : projets non retenus (liste des candidatures, pièces administratives des entreprises, rapport de présentation, dossier de concours, plans).	2003	01.01.2029
3	Concours de maîtrise d'œuvre.- Halle sportive, construction : projets non retenus (liste des candidatures, pièces administratives des entreprises, rapport de présentation, dossier de concours, plans).	2003	01.01.2029